

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019



Etaient Présents 43 titulaires, 2 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
Maylis DEL PIANTA	à	David CORBIN
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
André LABARTHE	à	Maïté POTIN
Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZOURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric LAPRUN (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 05-190606-FIN-

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. LACRAMPE expose :

Fonctionnement

Conformément aux préconisations de la perception il conviendrait de procéder aux écritures suivantes :

- Régulariser l'écriture d'ordre du solde d'exécution reporté,
- Abonder le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » afin de procéder :
 - o à l'annulation de titres antérieurs, concernant les facturations de la garderie, de l'école de musique et la crèche de l'Ilot mômes ;
 - o au remboursement du trop-perçu en 2014 du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ;
 - o à la prise en compte du déficit des régies du centre de collecte et de l'aire de grand passage suite au vol survenu au Pôle Technique Intercommunal ;
 - o à un virement de crédits prévus initialement en charge à caractères général qui doivent être inscrit en charges exceptionnelles suite à l'annulation du mandat par la perception,
- Abonder la ligne prestation de service du Pôle Politique Touristique car l'opération des topofiches vélo route ne peut pas être inscrite en investissement.

Dépenses

6718/0200 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion ..	570.00 €
673/900 Titres annulés sur exercice antérieurs	8 810.00 €
673/0200 Titres annulés sur exercice antérieurs	2 490.00 €
678/301 Autres charges exceptionnelles.....	6 378.00 €
611/301 Contrats de prestations de service	- 6 378.00 €
611/950 Contrats de prestations de services.....	15 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement.....	245 806.00 €
022 Dépenses imprévues.....	27 324.00 €

Recette

002 Solde d'exécution reporté.....	300 000.00 €
------------------------------------	--------------

Investissement

Suite au conseil des maires du 25 avril 2019 à LEDEUIX, et sous réserve de validation du rapport présenté ce jour, il conviendrait de créer une opération Schéma de Cohérence Territoriale n° 189. Il conviendrait également de régulariser comptablement l'opération PLUI Josbaig (aucun crédit supplémentaire). Pour ce faire il est nécessaire de procéder à des réajustements d'opération.

Il conviendrait aussi, sous réserve de validation du rapport présenté ce jour, de créer l'opération n° 190 Parcours Citoyen du projet « Mémoire en Aspe une œuvre pour la paix ».

Par ailleurs la régularisation du solde d'exécution nous permet comme convenu lors de la décision modificative du 5 juillet 2018 de réabonder l'opération ADAP n° 143 à son niveau initialement voté de 200 000 €.

Enfin le solde d'exécution reporté nous permet aussi d'inscrire les crédits pour les travaux de reprise de réseaux de chauffage et de rafraichissement de la maison de la santé (opération n° 189) dans l'attente de la recette d'assurance afférente.

Dépenses

202/8202/155 Documents d'urbanisme	58 800.00 €
202/8200/162 Documents d'urbanisme	- 40 000.00 €
202/8202/189 Documents d'urbanisme	76 406.00 €

2188/0203/143 Autres immobilisations corporelles	170 000.00 €
2161/30/190 Autres immobilisations corporelles	188 000.00 €
2315/5100/187 Installations, matériel et outillages techniques.....	85 000.00 €

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	245 806.00 €
1311-189 Subventions d'investissement-Etat et établissements nationaux	45 000.00 €
1312-189 Subventions d'investissement-Régions	27 600.00 €
1321-190 Subventions d'investissement-Etat et établissements nationaux	84 000.00 €
1322-190 Subventions d'investissement-Régions	60 000.00 €
1328-190 Autres	17 000.00 €
202/8200/155 Document d'urbanisme (annulation du mandat).....	58 800.00 €

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.



Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Affiché le 18.06.19



Le Président

Daniel LACRAMPE